



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 janvier 2025  
Français  
Original : anglais  
Anglais, chinois, français et russe  
seulement

---

## Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire au quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale Bangkok, 21-23 janvier 2025

### Projet de rapport

*Rapporteur* : Sheraz Ali (Pakistan)

#### Additif

## II. Recommandations : point 4 de l'ordre du jour

1. La Secrétaire de la Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique a rappelé que, conformément à la résolution [77/231](#) de l'Assemblée générale, tout avait été mis en œuvre pour que le thème principal, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers soient condensés. Elle a rappelé aux personnes participantes que, étant donné que le thème principal avait été choisi pour offrir un cadre aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour et aux sujets des ateliers ainsi qu'aux débats qui se dérouleraient à ce titre lors du Congrès, elles étaient invitées à engager un débat général et ambitieux sur la corrélation entre le thème principal et les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès, ainsi que sur les incidences de cette corrélation sur la politique à mener. Elle a expliqué que, pour faciliter les discussions qui se tiendraient lors des réunions préparatoires régionales et du Congrès lui-même, le guide de discussion avait regroupé les points de l'ordre du jour qui traitaient de grandes questions d'importance mondiale avec les sujets d'ateliers qui leur correspondaient, étant entendu que ces derniers étaient destinés à couvrir des questions plus précises et à tirer parti d'expériences et de démarches concrètes.

2. Des représentantes du Secrétariat ont présenté le thème principal, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Thaïlande, Indonésie, Japon, Azerbaïdjan, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Mongolie, Philippines, Pakistan et Viet Nam. Des déclarations ont également été faites par l'observateur du Thailand Institute of Justice et l'observatrice de la Global Initiative against Transnational Organized Crime.



**A. Thème principal du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : « Accélérer la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit : protéger les populations et la planète et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'ère du numérique »**

**Résumé des délibérations**

3. Au titre du thème principal du Congrès, les orateurs et oratrices ont abordé un large éventail de questions pressantes liées à la prévention de la criminalité, à la justice pénale et à l'état de droit, en mettant l'accent sur les défis à relever à l'échelle mondiale et régionale. Ces questions portaient notamment sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, contre la corruption, contre la cybercriminalité, contre les crimes portant atteinte à l'environnement, contre la délinquance financière, y compris le blanchiment d'argent, contre les infractions liées à la drogue, contre le terrorisme et l'extrémisme violent, contre les crimes de haine, ainsi que contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Tout au long des discussions, les orateurs et oratrices ont mis l'accent sur l'interdépendance de ces questions, affirmant qu'il faudrait adopter des approches fondées sur des données factuelles, inclusives et axées sur l'être humain pour mettre en place des systèmes de justice pénale résilients et efficaces.

4. Les orateurs et oratrices ont mis en évidence le lien essentiel qui existait entre l'état de droit et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Il a été souligné qu'il était fondamental de disposer d'un système de justice pénale équitable, inclusif et résilient pour promouvoir l'état de droit et parvenir à un développement durable. Les orateurs et oratrices ont réaffirmé qu'il importait de renforcer les cadres juridiques pour garantir un accès équitable à la justice et la protection des droits humains.

5. Le potentiel de transformation que la technologie permet d'exploiter dans la lutte contre la criminalité a été un autre élément essentiel mis en avant, les orateurs et oratrices reconnaissant la double nature de la technologie, qui est à la fois un outil permettant de faire progresser la justice pénale et un moyen exploité par les criminels, comme le montrent, en particulier, la cybercriminalité et l'escroquerie en ligne pratiquée dans les centres créés à cet effet dans la région. Les orateurs et oratrices se sont félicités de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité, pierre angulaire de la lutte contre les cybermenaces transnationales, et ils ont lancé un appel pressant pour qu'elle soit signée, ratifiée et appliquée. L'accent a été mis sur la nécessité de veiller à exploiter les progrès technologiques de manière responsable, en protégeant les droits humains et la vie privée, tout en se dotant des capacités nécessaires pour lutter efficacement contre la criminalité facilitée par Internet.

6. La coopération internationale a été présentée à plusieurs reprises comme une priorité, des appels ayant notamment été lancés pour que l'entraide judiciaire, l'extradition et la coordination transfrontière soient renforcées afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée. Les orateurs et oratrices ont souligné la nécessité de mener une action collective pour lutter contre les flux financiers illicites et la corruption, conscients que ces problèmes compromettaient la stabilité économique, la gouvernance et le développement social.

7. Les orateurs et oratrices ont également parlé de la menace croissante que représentaient les crimes portant atteinte à l'environnement, notamment le trafic d'espèces sauvages et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ils ont estimé que ces crimes bénéficiaient considérablement aux réseaux criminels organisés et contribuaient fortement à la dégradation de l'environnement. Les discussions ont fait ressortir la nécessité d'améliorer la recherche, d'intensifier les échanges transfrontières d'informations et d'intégrer davantage les considérations

environnementales dans les stratégies de prévention de la criminalité. À cet égard, les orateurs et oratrices ont souligné que les politiques de justice pénale aussi devaient servir de cadre à la lutte contre la triple crise planétaire que constituaient les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité.

8. Les orateurs et oratrices ont souligné qu'il importait de mettre en place des systèmes judiciaires inclusifs qui privilégient l'équité, la transparence et l'accès de tous et toutes – en particulier des femmes, des enfants et des populations vulnérables – à la justice. Il a été noté que les règles de Bangkok, les Règles Nelson Mandela et les Règles de Tokyo constituaient des cadres importants, permettant de promouvoir des conceptions de la justice qui soient humaines et tiennent compte des questions de genre. Les personnes participant aux discussions ont demandé qu'au niveau mondial, une plus grande attention soit accordée à la prise en compte des besoins particuliers des femmes, des enfants et des groupes marginalisés dans les systèmes de justice.

9. Les orateurs et oratrices ont souligné le rôle vital joué par les partenariats multipartites, qui favorisaient l'innovation, l'inclusion et le succès de la lutte contre la criminalité. Ils ont insisté sur le fait qu'il fallait mobiliser et faire collaborer activement les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, y compris au niveau local, et les populations locales pour surmonter les difficultés complexes et changeantes que posaient la prévention de la criminalité et la justice pénale.

10. L'accent a également été mis sur le fait que l'autonomisation des jeunes et la promotion d'une culture de la légalité étaient essentielles à l'édification d'une société durablement résiliente. Les orateurs et oratrices ont souligné qu'il importait de mobiliser les jeunes en les éduquant et en les faisant participer activement à des initiatives locales de prévention de la criminalité.

11. Les orateurs et oratrices ont souligné le rôle essentiel joué par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, car elle faisait avancer les débats tenus au niveau mondial sur la prévention de la criminalité et le développement durable. Le rôle important joué par l'ONUDC dans la prestation d'une assistance technique, le renforcement des capacités et la définition d'orientations générales a également été salué.

### **Résultat des délibérations**

12. Les recommandations suivantes, qui n'ont pas été négociées par les personnes participantes, ont été formulées :

a) Renforcer les capacités dont sont dotés les systèmes de prévention de la criminalité et de justice pénale pour relever les défis à l'échelle mondiale et régionale, notamment pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, y compris l'extrémisme violent, les crimes de haine, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, les infractions liées à la drogue, la violence à l'égard des femmes et des filles, les crimes portant atteinte à l'environnement, la cybercriminalité et les formes de criminalité nouvelles et émergentes. S'attacher à stimuler la confiance du public, à renforcer la résilience institutionnelle et à adopter des politiques fondées sur des données factuelles et axées sur l'être humain, qui garantissent l'équité, l'inclusion et l'accès de tous et toutes à la justice ;

b) Prendre en compte la lutte contre la triple crise planétaire – que constituent les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité – dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale. Améliorer la recherche, la collecte de données et le partage d'informations sur le lien qui existe entre climat et criminalité afin d'élaborer des politiques de sécurité climatique réalistes et de renforcer la capacité d'adaptation du système judiciaire. Améliorer la coopération transfrontière au niveau mondial, échanger de bonnes pratiques et veiller à ce que les systèmes soient équipés pour remédier aux faiblesses, protéger

les populations à risque et atténuer les dommages que la criminalité cause à l'environnement ;

c) Exploiter le potentiel de transformation des technologies numériques pour lutter contre la criminalité, améliorer l'accès à la justice et durcir l'action menée par les services de détection et de répression. Mettre l'accent sur la nécessité d'utiliser les outils numériques de manière responsable pour protéger les droits humains, notamment le droit à la vie privée et le droit à un procès équitable. Développer la recherche et le partage de données pour suivre le rythme des progrès de la technologie au niveau mondial, et mieux tirer parti de cadres tels que la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité pour renforcer la coopération mondiale et lutter efficacement contre la criminalité facilitée par la technologie ;

d) Promouvoir un accès inclusif à la justice pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable en renforçant la résilience, notamment par la coordination des politiques, le renforcement des capacités et l'adoption d'approches intégrées. Répondre aux besoins des membres vulnérables de la société, notamment les femmes, les personnes âgées et les personnes atteintes de troubles de la santé mentale, les autonomiser et renforcer leur résilience. Autonomiser les jeunes en les éduquant et en les faisant participer à la création d'une culture de la légalité et à des initiatives novatrices de prévention de la criminalité ;

e) Encourager les partenariats multipartites avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, la société civile, y compris au niveau local, le secteur privé et les populations locales. Mettre en place des collaborations inclusives qui tirent parti de compétences et de ressources variées ainsi que de l'innovation pour aligner les stratégies sur les engagements pris au niveau mondial et permettre une mise en œuvre efficace des instruments existants ;

f) Renforcer le rôle joué par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui offre un espace propice pour faire progresser les débats tenus au niveau mondial sur la prévention de la criminalité, la justice pénale et le développement durable. S'appuyer sur la Déclaration de Kyoto et traduire la Déclaration d'Abou Dhabi en résultats concrets, en assurant leur mise en œuvre et leur suivi systématiques ;

g) Collaborer avec l'ONUDC pour faire appliquer les recommandations issues du Congrès en assurant une assistance technique, un renforcement des capacités et la définition d'orientations générales. Garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité dans le suivi des progrès accomplis et harmoniser les mesures prises afin d'obtenir des résultats concrets, notamment dans des domaines tels que la cybercriminalité, les crimes portant atteinte à l'environnement et la criminalité transnationale organisée.

---